

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 19 juillet 2021

Date de l'annonce publique : 12/07/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/07/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant

Absences

BRIX, conseillère (excusée)

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 0 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

12

Référence

CC.2021-7-19 - 6.2

Point de l'ordre du jour

6.2

Objet

Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2022.

Le conseil communal,

Vu la loi du 1^{er} février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes;

Considérant qu'il incombe au conseil communal de fixer annuellement les taux de l'impôt foncier; Vu la circulaire ministérielle n° 2319 relative à la fixation de l'impôt commercial recommandant aux communes de faire voter les taux de l'impôt foncier en même temps que celui de l'impôt commercial;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération;

Décide à l'unanimité des voix

De fixer, pour l'année d'imposition 2022, les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier comme suit:

Impôt	Taux (%)	Catégorie d'immeuble
Α .	500	Propriétés agricoles
B1	750	Constructions industrielles et commerciales
B2	1000	Constructions à usage mixte
В3	250	Constructions à autres usages
B4	250	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
В5	1000	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
В6	1000	Terrains à bâtir à des fins d'habitations

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 19 juillet 2021

Référence

CC.2021-7-19 - 6.2

Point

6.2

Objet

Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2022.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 105 de la loi communale. En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 26 juillet 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

